

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico
Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)
Band: 3 (1890)

Artikel: Une inscription d'Avenches
Autor: Morel, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE INSCRIPTION D'AVENCHES

M. le pasteur Jomini, à Avenches, a bien voulu me communiquer la copie d'une intéressante inscription accompagnée d'une lettre contenant les renseignements suivants :

« L'inscription ci-jointe a été trouvée par M. Fritz Thomas dans sa propriété, que son père avait acquise de M. Blanchod-D'Oleyres, à une certaine distance du Cigognier, dans la direction de la route de Berne à Lausanne. Découverte au commencement de juin, elle a été transportée dans la maison Thomas, où elle se trouve actuellement. Elle se compose de plusieurs fragments rapprochés provisoirement, en attendant que le terrain soit assez desséché pour permettre de nouvelles recherches pour compléter si possible les quelques lacunes qui existent encore.

» Le monument a une hauteur de 1^m60, une largeur de 62 cm. ; le socle à la base mesure 85 cm. Je n'ai trouvé aucune trace de lettres au-dessus de l'inscription. Les signes séparant les mots sont au milieu des lettres. On peut les envisager comme des points triangulaires. Il me paraît que c'est le même signe qui se trouve au haut de la troisième ligne, entre le grand **T** et le **A**. »

D . I V L . C . F . F A //
C O N S O R S . S A C
A V G V S T A I . // M A G
C V R . C . R C N // V // /
H E L . // E X . V I S //

D'après la copie de M. Jomini, il existe un espace assez grand entre la corniche supérieure et le commencement de l'inscription, ainsi qu'entre la fin de cette dernière et le socle.

Il me paraît que cette inscription est d'une lecture et d'une interprétation assez facile :

*D(ecimus) Jul(ius), C(ai) f(ilius), Fa(bia),
Consors, Sac(erdos)
Augustal(is) mag(ister),
Cur(ator) c(ivium) R(omanorum) conventus
Hel(vetici), ex v(oto) l(ibens) s(olvit).*

« Decimus Julius Consors, fils de Gaius, de la tribu Fabia, prêtre augustal magister, curateur des citoyens romains du conventus helvétique, a fait ériger (ce monument) volontiers en accomplissement d'un vœu. »

La formule finale ne laisse aucun doute sur ce point qu'il s'agit d'un monument votif. La ligne semblant laisser beaucoup d'espace, on pourrait admettre qu'il y avait peut-être *ex v(oto) l(ibens) s(olvit) m(erito)*, ce qui ne change pas le sens. Seulement ce qui est étonnant, c'est l'absence, au haut de l'inscription, du nom de la divinité à laquelle le monument est consacré¹. Il est possible toutefois que la pierre fût surmontée d'une statue qui dispensait, par ses attributs, d'indiquer la divinité. La lettre de M. Jomini constate, sur une question que je lui avais adressée, qu'il n'y a pas trace de lettres au-dessus de l'inscription. Je n'ai pu savoir si le dessus de la pierre était taillé en forme d'autel, ce qui me semblait probable.

Decimus Julius Consors est indiqué comme appartenant à la tribu *Fabia*. C'est le troisième exemple que nous en trouvons à Avenches², tandis que trois autres citoyens de la même localité ont la tribu *Quirina*³. On sait du reste que les mentions de tribus y sont rares, ce qui provient sans doute de ce que les habitants ne possédaient que le droit latin, et non le droit de cité.

¹ C'est aussi le sentiment de M. le professeur Hagen, de Berne, d'après une lettre de lui que me communique M. le pasteur Jomini.

² Mommsen, *Inscr. Helv.* 179, 192.

³ Mommsen, *Inscr. Helv.* 184-186, 189, 194; *Suppl.* 20, 21, 24, 4.

Le titre de *Sacerdos Augustalis¹ magister* se retrouve sur une autre inscription d'Avenches². J'avais d'abord pensé à lire *Sacrorum Augustalium* ou *sacerdotum Augustalium magister* mais ces inversions ne sont pas usitées en style épigraphique et il vaut mieux s'en tenir à la lecture de M. Mommsen. On voit qu'il s'agit d'une fonction sacerdotale, mais ce titre (avec l'adjonction du mot *magister*) n'est pas fréquent.

A la quatrième ligne je crois qu'il faut lire sans aucune hésitation *curator civium Romanorum conventus Helvetici³*. C'est la quatrième mention de cette fonction que nous rencontrons, et dans le travail que j'ai publié à ce sujet dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande⁴* je crois avoir expliqué suffisamment en quoi elle consistait. Le fait que D. Julius Consors a été curateur des citoyens romains donnerait à penser qu'il n'était pas originaire de la colonie, mais simplement établi à Avenches ou sur son territoire.

CH. MOREL.

P. S: Au moment où notre Bulletin allait sortir de presse, je reçois de notre collègue, M. W. Wavre, une nouvelle copie de l'inscription qui confirme pleinement ma lecture des quatre premières lignes. — A la seconde, les lettres S et A de SAC (*erdos*) sont en monogramme. — A la troisième, le bas de la lettre L d'AVGVSTAL est indiqué comme cassé ; en revanche, on lit bien à la fin MAG et non MAC. — A la quatrième, CVR·C·R CoNVEN ; seulement le dernier trait de la ligne semble un peu effacé et il se pourrait très bien que le haut de la lettre N, à droite, ait été prolongé et surmonté d'une barre indiquant encore le T.

A la cinquième ligne, M. Wavre indique le texte suivant : HEI.V.EX.Vls, L et V cassés au bas, une autre cassure à l'extrémité droite de la ligne. Il suppose qu'il faut lire *ex vis* (*o*), c'est-à-dire après une vision ou un songe. Cette explication est fort plausible.

CH. M.

¹ M. le professeur Hagen est de la même opinion que moi et pense qu'il faut lire AVGVSTAL. Le point indiqué dans la copie après le T peut être un défaut de la pierre, et le I le reste d'un L. La dernière lettre de la troisième ligne doit être un G et non un C.

² Mommsen, *Inscr. Helv.* 179 : (S)AC. AVG. MAG.

³ Le mot *conventus* aurait été gravé CoNVENTVS.

⁴ Tome XXXIV, p. 181 à 226. Comp. mes *Notes sur les Helvètes et Aventicum* dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, tome VIII p. 9 à 25.